

65 familles belges comptent 10 enfants !

Et l'année dernière, 6,5 milliards d'euros ont été distribués aux familles en allocations familiales

Selon les derniers chiffres de Famifed, on recense en Belgique 65 familles qui comptent 10 enfants ou... plus ! Ces familles habitent principalement en Flandre. Même si la Wallonie est loin d'être en reste.

Si l'on en croit les chiffres du dernier rapport annuel de Famifed, l'Agence fédérale pour les allocations familiales, ce ne sont pas les familles nombreuses qui manquent en Belgique. En 2015, 186.104 sur le 1,6 million de familles belges comptaient trois enfants.

Mais notre pays compte également 47.398 familles avec plus de quatre enfants et 15.778 qui comptent cinq enfants ou plus. On les appelle familles « ultra-nombreuses ». Et parmi ces familles « ultra-nombreuses », 65 familles comprennent au moins...

10 enfants !

Des allocations plus élevées pour les familles monoparentales

« On les retrouve principalement en Région flamande », nous explique Sam Kestens, du service communication de Famifed, « où elles sont précisément 47. En Région wallonne, 11 familles sont composées d'au moins 10 enfants alors qu'on en dénombre 2 en communauté germanophone et 5 à Bruxelles ».

Qui dit grande famille, dit aussi allocations familiales élevées. Pour replacer les choses dans leur contexte, il faut savoir que les montants de base octroyés varient

en fonction du rang de l'enfant dans la famille et qu'à partir du troisième enfant, tous reçoivent le même montant.

Pour le premier enfant, les allocations s'élèveront à 92,09 euros, pour le deuxième à 170,39 euros, pour le troisième et chacun des suivants à 254,40 euros. « Après, bien évidemment, certaines familles disposent de tout un nombre de suppléments sociaux », continue notre interlocuteur. « Je pense notamment aux familles qui comptent un enfant handicapé ou aux familles monoparentales, par exemple. Le montant varie également en fonction de l'âge de l'enfant. »

DES CONTRÔLES

Les sommes octroyées peuvent parfois atteindre des montants exorbitants.

En 2014, par exemple, une famille wallonne composée de 13

enfants avait bénéficié de 4.646,34 euros d'allocations familiales par mois. Malheureusement, les données plus récentes ne sont pas disponibles. Par contre, ce que nous savons, c'est que sur la totalité des familles, Famifed a versé 6,5 milliards d'euros d'allocation en 2015.

Pour éviter que certaines familles ne fassent de fausses déclarations, des contrôles à domicile sont effectués afin de vérifier que les conditions d'octroi sont toujours remplies. « En 2015, Famifed a exécuté 9.162 contrôles à domicile », peut-on lire dans le rapport annuel de l'agence. « 19,90 % de ces contrôles ont permis une régularisation des allocations familiales, 8,21 % ont permis de détecter un indu et 8,47 % ont permis par leur effet préventif d'éviter le versement d'allocations familiales non dues. »

D.V.B

Témoignage

Denise, 6 enfants, 1.300 € d'allocations familiales

Denise est une jeune maman de 29 ans. À la tête d'une famille de six enfants, elle se dit on ne peut plus heureuse. « J'ai toujours su que je voulais avoir une grande famille », nous explique-t-elle. « Je viens moi-même d'une famille de cinq enfants et mon père avait huit frères et sœurs. J'ai donc toujours connu ça ».

C'est en 2006 qu'elle rencontre son futur mari. Très rapidement, elle lui explique son rêve de famille nombreuse. Un rêve partagé. En 2007, elle tombe enceinte pour la première fois. Un petit

se souvient la maman. « On a donc préféré arrêter là ».

Si les enfants s'entendent assez bien, Denise reconnaît toutefois qu'il faut faire preuve d'une

grande rigueur. « Je ne peux, par exemple, pas me permettre d'avoir du retard dans mes machines à laver », développe-t-elle. « Et puis il est également important d'apprendre aux enfants à être indépendant dès leur plus jeune âge ».

Concernant le budget, Denise admet qu'il faut faire attention. « Mais nous vivons bien », déve-

loppe-t-elle. « Nous n'avons pas la corde au cou à la fin du mois. Mes enfants ne manquent de rien. Mon mari gagne assez bien sa vie, et puis, il faut dire que les allocations nous aident également ».

Pour ses six enfants, Denise reçoit environ 1.300 euros d'allocations familiales. « Quant à moi, pour le moment, je ne travaille pas, mais dès que mes enfants seront tous en âge d'aller à l'école, j'aimerais ouvrir un centre pour être accueillante d'enfants », conclura la jeune maman. ●

Y.F & D.V.B

bonhomme prénommé Timothy. « Et puis, très vite, mes grossesses se sont enchaînées », continue notre interlocutrice. « Je trouvais ça merveilleux de voir mes enfants grandir ensemble ».

DE LA RIGUEUR !

Aujourd'hui, Timothy est âgé de 8 ans et demi. Suivent ensuite Hugo (6 ans et demi), Manon (5 ans), Chloé (3 ans et demi), Eliade (2 ans et demi) et Gwenaël (1 an). « Nous aurions aimé avoir un septième enfant mais ma dernière grossesse a été assez compliquée »,

NOMBRE DE FAMILLES EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Taille de la famille	Total des familles
1 enfant	776.250
2 enfants	589.255
3 enfants	186.104
4 enfants	47.398
5 enfants et +	15.778
Total	1.614.785
10 enfants	65

Montant des allocations de base (au 1^{er} octobre 2016) pour:

1^{er} enfant : 92,09 euros

2^e enfant : 170,39 euros

3^e enfant et suivant : 254,40 euros